



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 novembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	59

Date de convocation

30 octobre 2025

Rivières – Modification des statuts du Syndicat Mixte Ay Ozon

**N° de la délibération
2025-711**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à Valina FAURE), M. Pascal BIGI (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Xavier AUBERT, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mmes Anne SCHMITT.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5212-16,

Vu la délibération n° 2025-15 du 23 septembre du Syndicat Mixte Ay Ozon approuvant la modification de ses statuts ;

Considérant que la modification porte sur un transfert de compétence relatif au contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif :

- ✓ d'une part par la création d'un article 6.3 - Compétence à la carte relative au contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif rédigé ainsi :

<< *Le Syndicat Mixte assure, pour les communes membres qui le souhaitent, les missions suivantes :*

- *Le contrôle des nouveaux raccordements au réseau public d'assainissement collectif ;*
- *Le contrôle lors de modifications d'installations existantes ;*
- *Le contrôle dans le cadre de transactions immobilières, lorsque cette mission lui est confiée.*

Cette compétence constitue un transfert partiel de la compétence « assainissement collectif > », limité aux seules missions de contrôles mentionnées ci-dessus. Les autres missions relatives à l'assainissement collectif demeurent de la responsabilité de la collectivité compétente. »

✓ **Et d'autre part la modification de l'article 12.3- Contributions des membres** rédigé ainsi :

<< Pour la compétence relative au contrôle des raccordements, la facturation sera effectuée auprès des membres concernés, à la prestation, selon un montant fixé par délibération du Comité syndical >>

Considérant que cette nouvelle compétence ne concerne pas les communes d'ARCHE Agglo,
Considérant les nouveaux statuts ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 22 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

✓ **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Ay-Ozon

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 5 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 06/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le



ID : 007-200073096-20251105-DELIB_2025_711-DE